

## Argentine : un avortement sur mineure consommé malgré un appel en cours

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 10 avril 2010

La jeune fille de 17 ans, enceinte de 12 semaines après des viols répétés de son père et de son oncle, a subi jeudi à San Carlos de Bariloche (Argentine) un avortement approuvé par la justice, bien que la décision ait été frappée d'appel la veille par la représentante des droits de l'enfant à naître, Mme Paula Bisogna (voir [ici](#) et [ici](#)).

Le juge d'instruction Martin Lozada avait déclaré que, vu les circonstances, il n'était pas nécessaire de recourir à la justice pour obtenir une autorisation pour avorter puisque le code pénal applicable dépénalise à son avis systématiquement les avortements en cas de viol. Il avait néanmoins assorti sa décision d'une autorisation d'avorter ajoutant que l'intervention devrait avoir lieu dès que les bonnes conditions médicales seraient réunies, court-circuitant ainsi toute forme d'opposition.

Frappée d'appel, sa décision a été transmise à la Première chambre pénale qui, quoi qu'elle décide, ne pourra ramener le tout petit à la vie.

Les médecins de l'hôpital Ramon Carrillo qui ont pratiqué l'avortement ont fait savoir que tout s'était bien passé et que la jeune fille avait déjà pu quitter l'hôpital ; elle bénéficiera d'une « assistance psychologique ».

L'association catholique d'aide aux mères, Gravida, qui avait proposé d'accompagner la jeune fille dans sa grossesse et qui proposait plusieurs foyers prêts à adopter l'enfant a déclaré que « l'avortement aura été un deuxième viol » et fait part de sa « douleur » devant « le pire qui pouvait arriver ».

© [leblogdejeannesmits](#).